

VS.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2007-282 du 16 juin 2007

Portant nomination d'un élève officier au grade de sous-lieutenant des Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n°2007-150 du 03 avril 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des agents permanents de l'Etat et des personnels militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1^{er} janvier 1980 ;
- Sur** proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 mai 2007 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : L'élève officier ALOLA Ibrahim Chabi de l'Armée de Terre est nommé au grade de sous-Lieutenant pour compter du 1^{er} juillet 2006.

Article 2 : La nomination ci-dessus accordée donne droit à augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n°80-34 du 11 février 1980 susvisé.

Article 3 : Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 juin 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.

Le Ministre de la Défense Nationale,

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

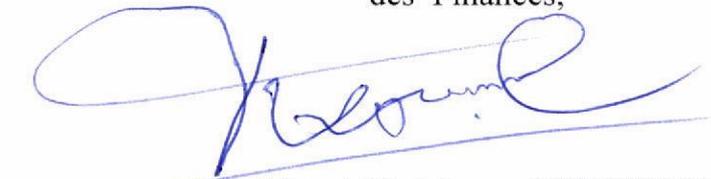


Issifou KOGUI N'DOURO



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre Délégué Chargé du Budget auprès du
Ministre du Développement, de l'Economie et
des Finances,



Albert Sègbégnon HOUNGBO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ 2 MDN 4
MDEF 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-
INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4
BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSE 1 JO
1.